

Plan d'urgence pour les écoles !



Face à la situation alarmante dans les écoles et suite à la grève du 10 novembre, le Ministre reconnaît l'urgence d'un recrutement :

Il faut des postes statutaires !

Une urgence dans votre école ?

Absences non remplacées,
trop de répartition, manque d'ATSEM...

Utilisez et renvoyez à votre IEN

- La **fiche d'alerte** (modèle)
- La **fiche DGI** ou **RSST** !

Mettez le syndicat en copie



Ne restez pas isolés !

« Nous allons déployer plus d'assistants d'éducation plus de professeurs remplaçants dans le 1er degré comme dans le 2nd degré chaque fois que cela sera nécessaire » indiquait le ministre Blanquer lors de la conférence de presse gouvernementale du 12 novembre liée à la situation sanitaire.

Ces propos se concrétisent actuellement par des annonces de recrutements de personnels contractuels dans le 1er degré et d'assistants d'éducation (AED) dans les collèges et lycées :

- **Aix-Marseille : 176 contractuels dans le 1er degré et 300 AED (2nd degré)**
- Orléans-Tours : 221 contractuels dans le 1er degré et 277 AED
- Normandie : 237 AED
- Bordeaux : 277 contractuels du 1er degré et 340 AED
- Lyon : 300 contractuels dans le 1er degré
- Toulouse : 197 contractuels dans le 1er degré...

Ces personnels contractuels et AED, censés notamment pallier l'absence des enseignants vulnérables au Covid19 (en ASA), sont recrutés pour des CDD de trois mois (jusqu'au 19 février 2021) !

Cette annonce confirme l'analyse de la FNEC FP-FO :

Oui il manque des personnels dans les écoles et les établissements et le ministre est bien obligé de le reconnaître ! Mais, au lieu de créer des postes en urgence, au lieu de recruter tous les candidats aux concours inscrits sur les listes complémentaires et réabonder celles-ci, au lieu de recruter des étudiants en Master, le ministre fait le choix d'avoir recours à des contractuels précaires en CDD.

Les recteurs font même appel à des candidats au concours de recrutement des professeurs des écoles inscrits sur la liste complémentaire pour les recruter en tant que contractuels en CDD pour 3 mois et non pas en tant que fonctionnaires ! Le principe des listes complémentaires, qui doit normalement permettre d'affecter des enseignants fonctionnaires stagiaires sur des postes vacants est donc totalement dévoyé, celles-ci se transformant en vivier de précaires dont le ministre et les recteurs pourront se débarrasser quand bon leur semblera...

Une « ubérisation » de l'Education nationale !

Pour la FNEC FP-FO, puisque le ministre reconnaît le manque de personnels et se voit contraint d'embaucher les milliers de contractuels, une évidence s'impose : ces personnels recrutés doivent immédiatement devenir fonctionnaires stagiaires !

Dans le second degré, aucun recrutement d'enseignant supplémentaire (titulaire ou contractuel) n'est pour l'instant annoncé. Les AED recrutés devant être utilisés pour assurer dans les collèges et les lycées l'accueil des élèves qui seraient contraints de suivre de l'enseignement à distance dans le cadre de « la continuité pédagogique » !

Plutôt que de recruter de manière pérenne des enseignants fonctionnaires d'État, pour faire baisser durablement le nombre d'élèves par classe, pour assurer le remplacement des enseignants absents, le ministre fait donc le choix de l'ubérisation de l'Éducation nationale.

Des emplois pérennes et sous statut !

Le 1er novembre les organisations FSU, FNEC FP-FO, SUD Éducation, UNSA Éducation, Sgen-CFDT, SNALC, CGT Educ'action, SNCL-FAEN, FCPE, FIDL et UNL demandaient au ministre « de procéder au recrutement de ces personnels dès la reprise du 2 novembre, en particulier en ayant recours aux listes complémentaires des concours, et en réabondant les listes complémentaires lorsque cela s'avère nécessaire. »

Cette exigence, réaffirmée par FORCE OUVRIERE lors du Conseil Supérieur de l'Éducation du 17 novembre, reste plus que jamais d'actualité ! Suite à aux dernières annonces ministérielles, la FNEC FP-FO s'adresse de nouveau aux organisations syndicales, aux fédérations de parents d'élèves et aux syndicats de lycéens pour leur proposer d'organiser dès maintenant des initiatives en direction des rectorats, des DSDEN et du ministre pour exiger :

- Que tous les personnels recrutés à partir des listes complémentaires, abondées autant que nécessaire, le soient en tant que fonctionnaires stagiaires,
- Que tous les besoins en postes, en classes, et en heures d'enseignement soient satisfaits,
- Que tous les AED recrutés deviennent des moyens pérennes : pas de contrat kleenex de trois mois !
- Que tous les contractuels qui le souhaitent soient titularisés !

Face à la dislocation de l'Ecole organisée par le Ministre et le gouvernement,

Plus que jamais : un plan d'urgence pour nos écoles !

Protection des personnels et des élèves !

Une centaine d'enseignants, syndiqués au SNUDI FO 13, syndiqués ailleurs ou non syndiqués ont participé aux RIS en visio des mercredis 11 et 18 novembre.

Ils ont voté à l'unanimité la motion réaffirmant leurs exigences :

- Un véritable plan d'urgence qui passe par le recrutement massif de personnels permettant le maintien de la totalité des heures d'enseignement dues aux élèves avec l'allègement des effectifs dans les classes. Dans l'immédiat, cela passe par l'embauche de tous les candidats aux concours inscrits sur la liste complémentaire et l'abondement de celle-ci ;
- La création de salles de classe par la réquisition de locaux actuellement vacants ;
- La fourniture de masques réellement protecteurs, FFP2 ou à minima 3 masques chirurgicaux type II R (résistant aux éclaboussures) pour tous par jour pour couvrir le temps de travail et de transport ;
- L'entretien et la désinfection des locaux, l'équipement en purificateurs d'air ;
- Le recrutement d'agents territoriaux pour assurer le nettoyage et la désinfection régulière des locaux, pour que chaque classe de maternelle soit pourvue d'un ATSEM ;
- La revalorisation du point d'indice de 20% pour tous en rattrapage de la perte de notre pouvoir d'achat depuis 2010.

Nous vous invitons à discuter autour de cette [motion >ICI<](#) , à la reprendre au nom de votre école ou à la modifier au vu de la situation de votre école et à nous l'adresser pour la transmettre au DASEN.

Ne restons pas isolés, rassemblons-nous, élaborons nos cahiers de revendications pour faire face à cette volonté gouvernementale de destruction de notre Ecole, de nos conditions de travail et de nos statuts.



La pétition du SNUDI FO 13 reste toujours d'actualité :

Si ce n'est pas encore fait,

SIGNEZ EN LIGNE !



**PLUS QUE JAMAIS,
POUR VOUS PROTEGER**

SYNDIQUEZ-VOUS !!!

Bulletin d'adhésion de rentrée à
télécharger [>>ICI<<](#)

Dans ce bulletin d'adhésion fin d'année civile, vous ne paierez que les derniers mois de l'année 2020.

En janvier 2021, vous recevrez votre reçu fiscal pour déduire 66% de la somme versée de vos impôts 2021 et vous pourrez alors renouveler votre cotisation pour l'année complète 2021.

SNUDI FORCE OUVRIERE 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et Professeurs des Ecoles des Bouches du Rhône

www.snudifo13.org

Vieille Bourse du Travail, 1 place Léon Jouhaux

CS 20540 13232 Marseille cedex 01

Tel : 04 91 00 34 22 / 07 62 54 13 13

Fax : 09 57 49 82 49 Mail : contact@snudifo13.org

